Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260911-DP_2026_069-DE

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE
DP_2026_069

DECISION DE LA PRESIDENTE
DP_2026_069 – VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL ET CENTRE CULTUREL

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu les dispositions financières et comptables de la M57,
Vu la délibération 2026.064 du 9 mars 2026 portant vote des budgets primitifs 2026,

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** le virement de crédits n° 2 suivant, sur le budget principal :

Chapitre	Article	Intitulé article	Montant
204	20421	Subventions	- 45 000,00
21	2111	Acquisition terrain	45 000,00
45	4581	Op. 22261	- 7 874,72
45	4581	Op. 2224	7 874,72

- **D'AUTORISER** le virement de crédits n° 2 suivant, sur le budget centre culturel :

Chapitre	Article	Intitulé article	Montant
011	6378	Taxes diverses	- 5 205,29
65	65818	Droits d'auteurs	5 205,29

- **D'INFORMER** les services de l'Etat
- **DE NOTIFIER** le Trésorier de Fougères Collectivités,
- **D'INFORMER** le conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 11 septembre 2026

Alice LEBRET
Présidente

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION